



## Différence entre vitesse radar et vitesse au compteur

Par **chsIs**, le 27/11/2007 à 11:33

Bonjour.

Je roule dans une zone limitée à 50km/h et l'aiguille de mon compteur de vitesse est sur 50. Or, le radar me contrôle à 54km/h.

Quelles sont mes possibilités de contestations sachant que mon compteur de vitesse à aiguille ne peut pas être fiable à 4 km/h près ?

Par **Jurigaby**, le 27/11/2007 à 13:00

Bonjour.

Si le radar vous a contrôlé à 54 kmh, cela signifie que la vitesse contrôlée était de 59 kmh puisque l'on déduit une tolérance automatique de 5 kmh sur les petites vitesses...

vous pouvez faire expertiser votre compteur kilométrique afin de démontrer que vous n'avez commis aucune faute..